

Points essentiels - Conditions générales de vente (CGV)

Article 1 des CGV

Notre relation contractuelle

Nos CGV définissent les **conditions** pour utiliser nos services, soit :

- les services de téléphonie fixe,
- les services internet,
- les services TV,
- les services de téléphonie mobile.

Le contrat entre vous et nous est conclu **dès que vous souscrivez** un de nos services:

- dès que vous signez un contrat ou
- dès que vous recevez un document contractuel ou
- dès que vous utilisez un de nos services.

Article 12 CGV

La résiliation de votre contrat

Nous pouvons et vous pouvez **résilier** par écrit une prestation de service, en respectant un préavis de résiliation de **2 mois** pour la fin du mois, sauf si une durée minimale du contrat reste en cours ou si le contrat dit autre chose.

Article 6 CGV

Abus et retards de paiement

Nous avons le **droit d'arrêter ou de limiter** nos services :

- si vous ne payez pas,
- si vous utilisez abusivement nos services ou
- si vous ne respectez pas le contrat.

Article 5 CGV

Article 7 CGV

Notre facturation et votre paiement

Vous trouvez les tarifs de nos services **dans le contrat ou les documents tarifaires** actuels.

Vous devez payer nos factures dans les délais indiqués.

Si vous payez en retard, nous avons le droit de facturer des **intérêts de retard** et des **frais de recouvrement**.

Article 10 CGV

Article 11 CGV

Notre responsabilité

Nous nous efforçons de fournir des **services de qualité**. Mais nous ne pouvons pas garantir l'absence d'interruptions ou de défauts.

Lors d'une **négligence légère**, nous ne sommes pas responsables des possibles dommages qui en découlent: gains manqués, pertes de données ou dommages consécutifs à des téléchargements.

Nous ne sommes pas non plus responsables des dommages causés à la suite d'une **utilisation illicite ou non contractuelle** de nos prestations.

Article 13 CGV

Nos modifications aux CGV

Nous pouvons **modifier** nos produits et services, nos prix et ces CGV. Nous devons vous informer à l'avance.

Nous vous communiquons les modifications des CGV **par écrit**, par exemple sur votre facture ou par e-mail.

Si les modifications entraînent un préjudice important pour vous, vous pouvez **résilier prématurément** votre contrat jusqu'à la mise en place de la modification et **sans frais**.

Article 15 CGV

Le tribunal compétent et la validité de la CGV

Le contrat est soumis au droit suisse. En cas de conflit, le tribunal compétent est celui de Berne. Mais vous pouvez aussi choisir de porter plainte au tribunal de votre domicile.

Si le tribunal juge une disposition de ces CGV non valable ou inapplicable, cela **ne change rien aux** autres dispositions qui restent valables.

La protection de vos données

Consultez également notre [déclaration sur la protection de vos données](#).